



DIJON MÉTROPOLE
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT DÉPLACEMENTS

PLUi-HD
MISE A JOUR N°7

6.1.2
SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE - SUP
PLANS
CAHIER COMMUNAL MAGNY-SUR-TILLE

vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain
du

- 5 JUIN 2025

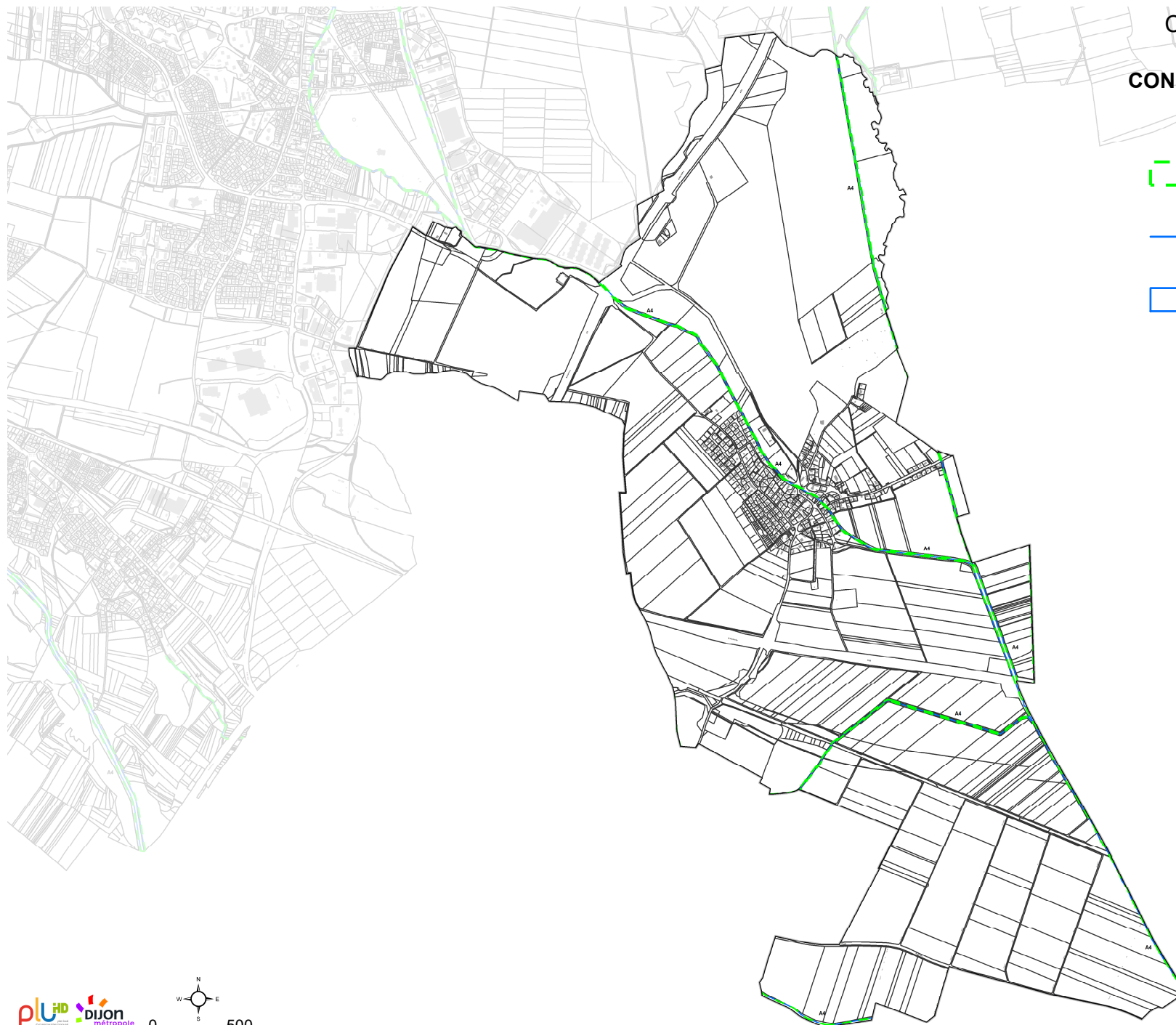
Le Président,
François REBSAMEN



Cahier communal des SUP
MAGNY-SUR-TILLE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
PATRIMOINE NATUREL

Eaux - A4

-  A4 Passage travaux et entretien
des ouvrages des cours d'eau
-  A4 Passage travaux et entretien
des ouvrages des cours d'eau
-  A4 Passage travaux et entretien
des ouvrages des cours d'eau



Cahier communal des SUP MAGNY-SUR-TILLE RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

ÉNERGIE Électricité - I4 Gaz - I3

- I4 Ligne électrique aérienne
- I3 Canalisation de transport de gaz et d'hydrocarbures

CANALISATIONS Transports de gaz, hydrocarbures - I1 Eau - A5

- - - I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures
- = A5 Canalisation d'eau

Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques.

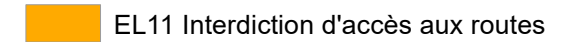
Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Cahier communal des SUP
MAGNY-SUR-TILLE
**RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS
COMMUNICATION**

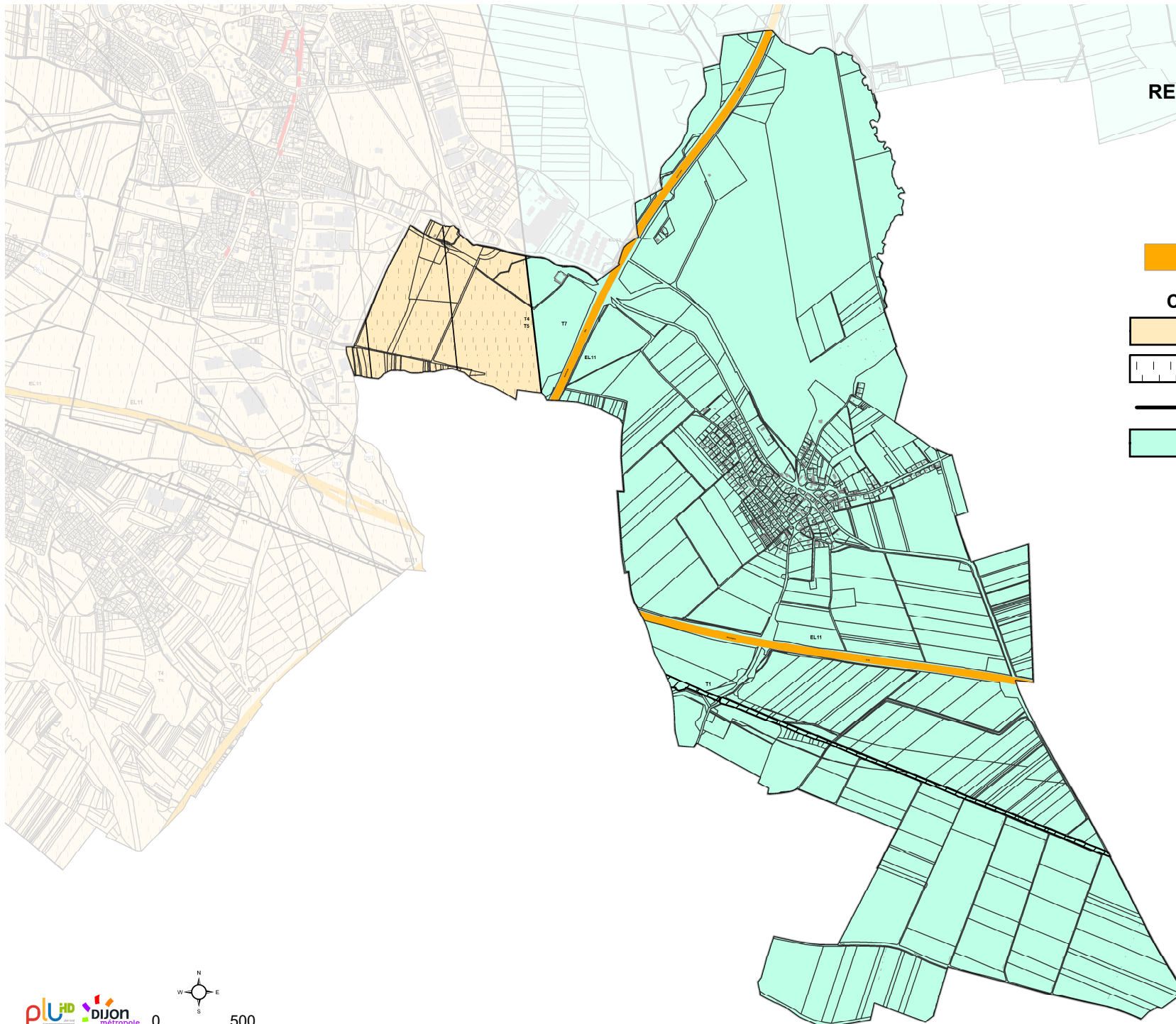
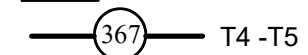
Transports ferroviaires - T1



Réseaux routiers - EL11



Circulation aérienne - T4 T5 T7



Cahier communal des SUP
MAGNY-SUR-TILLE
**RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS
COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE**

Télécommunication - PT1 PT2 PT3

PT1 Télécommunication - protection contre
les perturbations électromagnétiques

 Zone de garde*

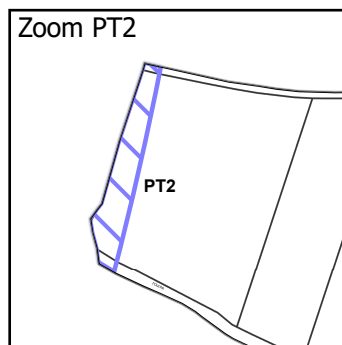
 Zone de protection*

PT2 Télécommunication -
protection contre les obstacles

 Zone primaire*

 Zone secondaire, zone
spéciale et secteur de
dégagement*

 PT3 Réseaux de télécommunication



PT2

*ATTENTION, pour des impératifs de défense nationale, les représentations des servitudes PT1 et PT2 qui émanent de l'Aérodrome de Dijon-Longvic sont seulement à titre indicatif, ces tracés n'ont aucune valeur juridique. Pour plus de renseignements, il est conseillé de contacter le service de l'Etat responsable de cette servitude.